



Hébergement de vacances

Ô CLOS D ALLAS

Mme ESCABIAS Myriam

1700 route des Filolies _ 24200 Saint André d'Allas

06 49 76 53 55

contact@oclosdallas.com

1- RESERVATION (hors plate-forme) :

Pour garantir toute réservation, le contrat de location sera renvoyé, rempli et signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant de la location (par virement, chèque bancaire, chèques vacances)

Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée sans que le propriétaire n'ait à réclamer les 70% restant dû. Pour les bons cadeaux, l'intégralité du séjour offert devra être réglée à la commande.

2- DOCUMENTS A REMETTRE AU PLUS TARD LE JOUR DE L'ARRIVEE :

➤ **Une pièce d'identité valide**, et sa photocopie pour l'enregistrement (si envoi par mail : barrer la carte d'identité et noter « ne peut être utilisé que pour le dossier de location du gîte O Clos d'Allas »).

➤ **Le DEPOT DE GARANTIE** (il sera renvoyé par voie postale dans les 8 jours à compter du jour de départ)

➤ **L'ATTESTATION EXTENSION VILLEGATURE** « location vacances » (à demander à son assureur).

3- LE DEPOT DE GARANTIE : -

Le locataire devra verser au propriétaire, le jour de la prise de possession des lieux, une somme de 300€ à titre de dépôt de garantie (par chèque à l'ordre de M.ESCABIAS ou à défaut en espèce), pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets garnissant les lieux loués. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué par courrier au plus tard une semaine après la fin de la location, sauf en cas de dégradations qui nécessiteraient l'établissement d'un devis de réparations ou de frais de ménage dont le montant sera déduit du dépôt de garantie. Le locataire est responsable des dégâts causés par les personnes l'accompagnant. L'état des lieux à l'arrivée et au départ est à réaliser par vos soins. Si vous constatez des anomalies dans l'état de votre location à votre arrivée, il faut nous en avvertir immédiatement afin de mettre tout en œuvre pour corriger la situation au plus vite. Le chèque sera renvoyé par voie postale le lendemain de votre départ après avoir réalisé l'état des lieux par nos soins. Nous comptons sur votre bienveillance pour nous signaler toutes casses ou objets détériorés avant votre départ pour éviter d'encaisser ce chèque. L'assurance villégiature étant essentielle pour palier à tout problème plus important.

4- L'ATTESTATION EXTENSION VILLEGATURE "location de vacances" :

Ce document, à demander à son assureur, devra être transmis par mail (au plus tard le jour de la remise des clefs). Cette garantie est incluse automatiquement dans votre contrat de multirisque habitation.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de : vol, incendie, événements naturels, catastrophes naturelles, cas de force majeure, coupures électriques émanant du fournisseur d'électricité ou coupures d'eau émanant du fournisseur d'eau, et en cas de tout incident relevant de la responsabilité du client, et ne prendra pas à sa charge le montant des dégâts.

Il appartient au client de souscrire une assurance couvrant :

* les conséquences de sa responsabilité civile ;

* les dommages à ses effets personnels en villégiature ;

* sa responsabilité locative en sa qualité d'occupant (risques locatifs).

Le client doit donc vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose de telles garanties dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie (capitaux souscrits et étendue de la garantie).

Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. A savoir : accident, vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos, responsabilité civile...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le domaine, de son fait ou de ses accompagnants (assurances des risques locatifs). Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. Nous vous conseillons donc de bien vérifier l'extension de villégiature de votre assurance habitation.

5- ARRIVEE :

La location commence le jour d'arrivée à partir de 16h. La remise des clés s'effectue entre 16h et 19h. Amplitude horaire possible à confirmer la veille.

Accueil sur rendez-vous uniquement. Merci de nous prévenir au plus tôt de l'heure de votre arrivée approximative.

6- DEPART

Le locataire s'engage à libérer la location entre 8h et 10h dans le même état de propreté qu'à l'arrivée.

L'option ménage ne dispense pas d'un entretien régulier durant toute la durée de votre séjour.

Un supplément de 50€/h de ménage sera déduit de la caution si le logement n'est pas rendu en bon état de propreté.

Un supplément de 50€/h sera déduit de la caution si l'hébergement n'est pas rendu à l'heure prévu au contrat sauf accord préalable avec le propriétaire.

7- TAXE DE SEJOUR :

La taxe de séjour est collectée pour la commune, elle s'élève à 1,10€/nuît/personne) (uniquement pour les +18ans)

8- FOURNITURES DE LINGE :

La literie, protégée par des alèses doit obligatoirement être recouverte par du linge de lit.

Le drap housse est obligatoire même en cas d'utilisation de vos propres sacs de couchage.

Le linge de maison peut être fourni sur demande.

- 8€/pers pour le linge de lit ➤ 8€/pers pour le linge de toilette (une serviette/un drap de bain).
- 8€/pers pour un peignoir ➤ 8€/pers pour une serviette de piscine

9- FRAIS DE DESINFECTION OBLIGATOIRE : 4.28€/nuît (maximum 7 nuīts)

10- FORFAIT MENAGE DE FIN DE SEJOUR (Hors Juillet et Août) : ➤ 50€

Le nettoyage est à la charge du locataire pendant le séjour et avant le départ. Le logement sera rendu propre prêt à être reloué. Cependant, afin de faciliter les préparatifs de départ, nous vous proposons ce forfait si vous ne pouvez pas effectuer le ménage complet du gîte.

Le forfait ménage ne comprend pas, et il vous appartient donc de :

- Ranger et nettoyer la vaisselle
- Vider les poubelles ménagères et le bac de tri sélectif
- Nettoyer la cuisine (plaque de cuisson, grille-pain, cafetières, four, four micro-ondes, barbecue et sa grille)
- Vider, nettoyer et dégivrer réfrigérateur et congélateur
- Nettoyer les WC
- Vider le réservoir de l'aspirateur
- Retirer le linge des lits, si pris en option.
- Replier les couettes sur les lits

11- SERVICES ET PRESTATIONS OFFERTES :

Les services et prestations disponibles sur place sont offerts, et ne font pas parties du tarif à la nuitée. Nous ne verserons aucunes indemnités en cas de panne ou d'indisponibilités sur la piscine, le jacuzzi, les jeux, les barques, l'étang de pêche, les climatisations, l'électroménager ou les autres équipements dans les hébergements. Les fournitures mises à disposition sont également offertes pour faciliter votre arrivée, c'est pour cela que nous demandons à nos hôtes de les remplacer en cas d'utilisation intensive.

12- ACCES A LA PISCINE

La piscine chauffée, ouverte en saison, est accessible de 10h à 19h. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent.

13- ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'animal ne sera en aucun cas laissé seul dans le gîte.

Déclarer la présence d'animaux de compagnie appartenant au locataire ou l'un de ses accompagnants déclarés sur la liste, Ils sont admis sous conditions, et tenu en laisse toute la durée du séjour, 3€/jour/animal. Un seul animal par hébergement. Veuillez noter qu'une route communale traverse le domaine non clôturé, des animaux de la ferme sont présents en liberté (chèvres, poules, lapins, paons, cochons d'indes). Animaux non accepté dans les maisons en bois.

14- RECHARGEMENT VEHICULES ELECTRIQUES :

À la suite de plusieurs accidents graves provoqués par la recharge illégale de véhicules électriques sur des prises du domaine.

Nous vous rappelons que nos hébergements ne sont pas adaptés pour la charge d'un véhicule électrique ou hybride.

Notre assurance ne couvre aucun dommage qui aurait pour origine la charge d'un véhicule.

La totalité du sinistre est à la charge totale et exclusive du propriétaire du véhicule.

Pour ces raisons et pour votre sécurité, il est formellement interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en se branchant sur la prise électrique d'un hébergement.

En cas d'infraction, nous facturons un montant de 100 €.

15- CONSOMMATION DE TABAC ET DE CIGARETTES ELECTRONIQUES

Il vous est demandé de ne pas Fumer à l'intérieur des Locations. Tous les logements sont entièrement non-fumeurs. Des frais de nettoyage de 100€ seront facturés à tout locataire qui enfreint notre règlement relatif à la consommation de tabac et de cigarettes électroniques.

Veillez à jeter les mégots à l'intérieur des cendriers qui seront régulièrement vidés par vos soins. Veillez à ne pas jeter les mégots sur le sol.

16- CONDITIONS D'ANNULATION/MODIFICATIONS (Rapprochez-vous de votre assurance pour souscrire une assurance annulation avant de réserver en cas de besoin) :

- 1- ANNULATION OU MODIFICATION (Elle ne deviendra effective qu'après confirmation par mail de sa prise en compte par O Clos d'Allas) :
 - a. CAS DE FORCE MAJEURE (En cas de confinement/pandémie déclarée): En cas de nouvelles mesures gouvernementales (restrictions kilométriques, confinement national ou local, fermeture des établissements ou des frontières, etc.) empêchant votre venue, un report de séjour vous sera proposé sur une durée de 6 mois.
 - b. HORS CAS DE FORCE MAJEURE: Pour toute annulation, une demande écrite, de préférence par mail vous sera systématiquement demandée.
Annulation de votre séjour, même en cas de maladie grave, accident grave ou décès d'un occupant inscrit, le séjour ne pourra pas être remboursé.
Pour tout séjour annulé par le locataire :
 - Annulation entre 31 et 60 jours avant la date du séjour, 30% du montant du séjour reste dû.
 - Annulation à moins de 30 jours avant le séjour, interrompu ou non consommé, la totalité du montant du séjour reste dû, soit 100% du montant du séjour sera retenu.
- 2- DELAI DE RETRACTION : En vertu de l'article L221-28 du code de commerce, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation sur les prestations de services d'hébergement.
- 3- REGLEMENT RELATIFS AUX DELOGEMENTS
En cas de non-disponibilité du logement ou en cas de force majeure, nous nous réservons la possibilité de faire héberger le locataire dans l'un de nos 5 autres hébergements, de reporter (dans un délai de 12 mois) ou d'annuler votre séjour. Nous ne vous verserons aucune indemnité, lorsque nous sommes obligés d'annuler ou de modifier votre réservation pour cause de force majeure.

17- AUTRES :

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le locataire s'oblige à exécuter et accomplir :

- ➔ La réservation est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation
- ➔ Respecter la capacité d'accueil prévue au contrat. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, tout dépassement sera refusé. Aucun invité n'étant autorisé à entrer dans le domaine, ni dans les hébergements sans l'accord préalable du propriétaire.
- ➔ D'éviter tout bruit ou comportement, de son fait, du fait de sa famille ou du fait de ses relations, de nature à troubler les voisins. Les nuisances sonores sont interdites à toute heure et peuvent entraîner la résiliation du Contrat de Location Saisonnière, l'expulsion, la perte des frais engagés ainsi que des retenues sur le dépôt de garantie. Notre domaine n'est pas adapté pour une fête, même en petit comité. Toutes nuisances sonores sont interdites.
- ➔ La capacité d'accueil de chaque gîte ne permet pas d'accueillir lors des repas, deux familles qui auraient réservé deux gîtes côte à côte.
- ➔ S'abstenir de jeter dans les lavabos, baignoires, douches, éviers des objets de nature à obstruer les canalisations (préservatif, lingettes, coton, coton tiges, cheveux...) faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.
- ➔ D'effectuer toute réclamation concernant les installations dans les 48 h suivant l'entrée dans le logement (elle ne pourra être admise au-delà).
- ➔ D'avertir le propriétaire dans les plus brefs délais de tout dégât affectant l'habitation, son mobilier ou ses équipements. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire.
- ➔ D'autoriser le propriétaire, ou tout tiers mandaté par lui à cet effet, à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence. Le locataire ne pourra réclamer aucune réduction de loyer au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire apparaîtraient en cours de location.
- ➔ Les adultes assureront, en toute circonstance, la surveillance de leurs enfants qui ne seront jamais laissés seuls à l'étang et la piscine.
- ➔ La piscine (clôturée et chauffée en saison) et l'étang de pêche NON SURVEILLES sont accessibles exclusivement aux hôtes de Ô Clos d'Allas.
- ➔ La baignade dans l'Etang de pêche (non clôturé) est interdite
- ➔ L'étang est « NO KILL », les poissons, manipulés avec soin, seront relâchés. La pêche est non tolérée la nuit. Les pêcheurs apporteront leur propre matériel désinfecté et veilleront à manipuler avec le plus grand soin les poissons qui seront immédiatement relâchés. Une espèce présente dans l'étang, est particulièrement sensible au manque d'oxygène.
- ➔ Accès à votre hébergement : L'accès en voiture s'effectue par un chemin de terre avec une pente forte sur 4 mètres, avec de fortes épingles (éviter les voitures basses et véhicules de gros gabarits, il n'y a pas de place pour les remorques).
- ➔ Accès aux maisons en bois : L'accès, depuis le parking, s'effectue par un chemin de terre pouvant être boueux par temps de pluie (prévoir des bottes de pluies), une charrette est à disposition pour les bagages.
- ➔ Etant situé dans une zone de faune et flore abondante, vous rencontrerez des insectes à l'extérieur et parfois à l'intérieur de vos hébergements.
- ➔ Les hébergements seront utilisés de manière éco responsables pour palier aux températures (fermer les volets, tirer les rideaux occultants en cas de fortes chaleurs et inversement en cas de froid).
- ➔ Consommation électrique :
Du 01/05 au 31/10 : La location inclut une consommation de 10KWh par jour, au-delà, 0,20€/KWh
Du 01/11 au 30/04 : La location inclut une consommation de 30KWh par jour, au-delà, 0,20€/KWh (chambre à 16°, salon/cuisine 19° maximum)